

Opérations coup de poing contre BitTorrent en Europe

Hollywood frappe fort contre le P2P avec l'aide des polices nationales européennes. En France, une action diligentée par l'Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA) et la Direction centrale de la Police judiciaire a conduit à la fermeture d'un site de téléchargement illégal de films.

Le site « torrent.youceff.com », qui utilisait le réseau BitTorrent, était hébergé chez un prestataire français situé dans la région parisienne. Le site était fréquenté au moment de sa fermeture par 160.000 personnes qui se livraient à des téléchargements illicites de nouveaux films. Son administrateur risque 3 ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende. Dans le même temps, en Finlande, la police a mis la main sur un serveur miroir BitTorrent en arrêtant les quatre auteurs du sites ainsi qu'une trentaine de modérateurs associés, sans oublier tout le matériel... Ce site possédait plus de 10.000 utilisateurs, tous finlandais, qui avaient la possibilité de télécharger des copies illégales de films, de logiciels. En termes de liens, cela représentait 6.000 torrents composés de films, fichiers musicaux et jeux. Les peines encourues sont de 2 ans de prison ferme ainsi que des dommages et intérêts aux nombreux propriétaires des oeuvres sous copyright.. Selon le journal finlandais qui rapporte la nouvelle, la police a conduit ses investigations en coopération avec Interpol et Elisa, un provider local. Toutes ces actions ont été menées en association avec la MPAA (Movie Picture Association of America) qui défend les intérêts des studios US. Traduction: les autorités nationales sont-elles incapables de régler les problèmes du piratage seules? N'y a-t-il pas ingérence de la part de la MPAA? Par ailleurs, il faut rappeler que la justice américaine, déjà saisie de plaintes similaires d'éditeurs de musique, a pour l'instant estimé que les réseaux P2P ne pouvaient être tenus responsables des violations de copyright par leurs usagers. On ne peut accuser, par exemple, les fabricants de photocopieurs de participer aux copies des livres. D'où une stratégie répressive tournée désormais vers les internautes... Enfin, il faut souligner que les offres alternatives et légales sont quasi inexistantes et que la fréquentation des cinémas est en hausse. En 2004, les salles obscures françaises ont connu une fréquentation supérieure de 14,7% par rapport à 2003. (*) **pour Vulnerabilite.com**